



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Politique environnementale



Politique # 123-2018
Adoptée le 22 janvier 2018
Résolution # 6218-01-2018

TABLES DES MATIÈRES

Mot du Comité consultatif sur l'environnement

Introduction

Les grandes orientations

Les thèmes

La gestion de l'eau

La gestion de l'air

La gestion du sol

L'énergie

La gestion des matières résiduelles

La gestion des parcs et du patrimoine écologique

● La gestion des nuisances

● Conclusion

● ANNEXE : Plan d'action 2018-2022 (À venir)

MOT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est une préoccupation majeure de nos sociétés développées. Nous sommes tous concernés par les enjeux des changements climatiques, la protection des plans d'eau et des bandes riveraines ou par la préservation de la biodiversité. Nous devons agir de façon proactive et responsable afin de préserver notre environnement et notre qualité de vie.

Notre comité, composé d'un élu, de citoyens et de membres du service de l'urbanisme et de l'environnement, a entrepris en 2017 la démarche de conception de la première politique environnementale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. Nous avons coordonné la mise en place de la politique environnementale et avons émis des avis et des recommandations à chaque étape du processus.

Selon un processus d'évaluation et de consultation de politiques environnementales de plusieurs municipalités, de rédaction, de révision de la réglementation, nous avons élaboré des objectifs tangibles, accompagnés d'un plan d'action pour les prochaines années, qui représentent les intérêts et les attentes de la collectivité massonnaise.

En se dotant d'une politique environnementale, la Ville fait un pas de plus vers l'intégration des valeurs du développement durable. Ainsi, le conseil municipal intégrera dans son mandat des actions qui auront des impacts directs et indirects sur la qualité de l'environnement et le bien-être des citoyens.

INTRODUCTION

Notre slogan, « **La famille en harmonie avec la nature**¹ », résume le rapport étroit entre la nature et la famille et les bienfaits de vivre en harmonie avec la nature qui nous entoure. Il s'agit d'un lien à créer, à encourager et à préserver.


Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, anciennement appelée la « Perle des Laurentides », est entourée de nombreux lacs, cours d'eau et forêts foisonnant d'une flore et d'une faune d'une richesse exceptionnelle. Ainsi, la politique environnementale s'insère dans un concept de développement durable afin de préserver et améliorer nos secteurs urbains et naturels. « *Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement*² ».

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson s'est dotée depuis plusieurs années de pratiques en matière de protection et de conservation de l'environnement et de la qualité de vie. Cependant, la Ville reconnaît qu'elle a un rôle important à jouer pour contribuer à améliorer l'environnement. C'est dans ce contexte qu'elle s'est dotée de sa première politique environnementale, afin de mieux coordonner ses propres actions et de mieux assumer le leadership que ses citoyens attendent d'elle.

Pour réaliser ces objectifs cruciaux de conservation de notre patrimoine naturel, la Ville aura besoin de la participation collective de la population, des organismes socio-économiques, des entrepreneurs ainsi que de l'aide de tous les employés municipaux.

¹ Le slogan est en processus de révision pour un changement éventuel.

² Loi sur le développement durable, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, province de Québec, article 2.



La politique environnementale a pour mission de fournir un guide de référence pour l'ensemble des gestes et décisions prises par et pour la population et les différents acteurs socio-économiques locaux du territoire en plaçant le développement durable au cœur des préoccupations de chacun des services municipaux.

L'énonciation de la politique environnementale se traduit par de grandes orientations, des thèmes et des objectifs. Cette division structure la politique et permet d'identifier les initiatives et les interventions inscrites dans le plan d'action. La politique fixe des objectifs pour atteindre des résultats concrets à moyen et long terme, en tenant compte des contraintes budgétaires.



LES GRANDES ORIENTATIONS

Le comité consultatif sur l'environnement a défini les quatre grandes orientations suivantes en matière de préservation et de protection de l'environnement.

1. **Assurer la santé publique et une bonne qualité de vie** : La santé et la qualité de vie sont essentielles et la population a droit à un environnement sain et sans nuisances majeures.
2. **Agir dans une perspective de développement durable** : Il importe à la Ville de mettre en place des mesures afin d'encadrer le développement et de protéger les habitats fauniques et floristiques de grande valeur tout en maintenant la biodiversité.
3. **Faire preuve de leadership** : La Ville entend démontrer son adhésion à la Politique en mettant en place de bonnes pratiques environnementales sur le plan de la gestion municipale et promouvoir la participation de l'ensemble de la collectivité.
4. **Contrôler, mettre en œuvre et renforcer la réglementation** : La sensibilisation afin d'expliquer la raison d'être de la réglementation est l'approche adoptée par la Ville pour sa mise en œuvre. Elle entend faire appel à la collaboration des organismes et de la population pour mieux faire respecter la réglementation et se doter d'outils de planification pour en assurer une prospérité durable.

LES THÈMES

Le comité consultatif sur l'environnement a retenu sept thèmes :

- 1. La gestion de l'eau**
- 2. La gestion du sol**
- 3. La gestion de l'air**
- 4. L'énergie**
- 5. La gestion des matières résiduelles**
- 6. La gestion des parcs et du patrimoine écologique**
- 7. La gestion des nuisances**

Pour chacun de ces thèmes, des objectifs sont fixés dans le contexte des grandes orientations. La section suivante présente les objectifs associés aux deux premières orientations, car les deux dernières orientations génèrent des objectifs de sensibilisation et de mise en œuvre de la réglementation qui s'applique à chaque thème.

La Ville est consciente que le succès dans la réalisation de ces objectifs dépend grandement de l'implication et l'étroite collaboration des divers organismes locaux, des entrepreneurs, des promoteurs et de l'ensemble des citoyens, incluant les villégiateurs.

La gestion de l'eau

Afin de préserver la ressource en eau (eau potable, eaux usées, eaux de ruissellement, etc.), la Ville entend :

- Réduire le gaspillage de l'eau potable;
- Offrir et distribuer en tout temps une eau potable de qualité;
- Optimiser l'assainissement des eaux usées;
- Protéger les plans d'eau ainsi que leur bande riveraine, les sources d'eau potable et les milieux humides;
- Contrôler les rejets des eaux usées, incluant la neige usée, dans le réseau pluvial et les cours d'eau;
- Limiter et contrôler l'eutrophisation causée par l'érosion, l'introduction de plantes et d'espèces indésirables, le phosphore, les excréments, les sédiments, etc.
- Assurer la gestion durable du bassin versant de la rivière Doncaster et des lacs du territoire.

La gestion du sol

Afin de préserver le sol sur son territoire couvrant une superficie de 99 km², la Ville vise à :

- Planifier l'étalement urbain en respectant le plan d'urbanisme;
- Identifier les sources d'érosion des sols et mettre en place des mesures correctives afin de contrôler l'érosion;
- Diminuer les risques de contamination des sols.

La gestion de l'air

Afin d'améliorer la qualité de l'air, la Ville s'engage à :

- Caractériser et diminuer les émissions de gaz à effet de serre produites par la ville et la collectivité;
- Préserver le couvert forestier et les espaces verts;
- Optimiser et réduire les déplacements automobiles;
- Encourager les modes actifs de transport, tels que la marche et la bicyclette. Développer le réseau cyclable;
- Promouvoir le transport collectif; développer un service de navette touristique entre l'agglomération et les points d'intérêts;
- Favoriser les véhicules hybrides, électriques et de moindres cylindres et diminuer la dépendance aux carburants fossiles;
- Favoriser le remplacement des foyers à bois existants par des foyers homologués par l'EPA ou par des foyers écologiques afin de réduire la production de particules fines.

L'énergie

Afin de réduire la consommation d'énergie, la Ville opte pour :

- Construire et rénover les bâtiments municipaux selon des pratiques écologiques;
- Optimiser la consommation d'énergie pour les usages municipaux;
- Soutenir des mesures encourageant la construction de bâtiments écoénergétiques (Novo climat, LEED, etc.);
- Favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable.

La gestion des matières résiduelles

Afin d'assurer une approche durable et responsable, la Ville s'engage à :

- S'assurer de l'application du plan de gestion des matières résiduelles avec la MRC des Pays-d'en-Haut dans la collectivité, les établissements municipaux et parcs publics.

La gestion des parcs et du patrimoine écologique

La diversité et la richesse du milieu naturel de la ville sont des biens inestimables. En permettant l'accessibilité et la conservation de ces sites afin de bénéficier de ces milieux, la Ville s'engage à :

- Encourager la plantation d'arbres incluant les arbres fruitiers;
- Promouvoir la protection des arbres morts en respectant la sécurité;
- Reconnaître et protéger les milieux écologiques sensibles (zones humides, plaines inondables, etc.);
- Établir une cartographie des secteurs à protéger;
- Éloigner les sources d'activités anthropiques des secteurs de valeur exceptionnelle;
- Étudier la possibilité d'acquérir des espaces de grande valeur écologique;
- Aménager et assurer l'accès à des parcs publics.

La gestion des nuisances

La qualité de vie est l'une des principales richesses du milieu. Afin de conserver et d'améliorer cette richesse, la réduction des préjudices sur la santé et sur l'environnement est primordiale et la Ville s'engage à :

- Identifier les secteurs problématiques et proposer des mesures de mitigation (écrans, végétaux, etc.);
- Préciser les normes d'aménagement des écrans tampons;
- Réévaluer le règlement sur les nuisances physiques, sonores et visuelles;
- Établir des normes particulières relatives à l'architecture, l'affichage et l'implantation des bâtiments;
- Élaborer un plan pour le nettoyage des routes en milieu urbain et périurbain;
- Élaborer un plan de contrôle de l'herbe à poux.

CONCLUSION

Cette politique est un engagement du conseil municipal et de l'administration municipale, mais aussi un engagement de tous les partenaires – la population, les organismes, les institutions et les entreprises – qui vivent et œuvrent dans l'environnement massonais. Elle a été élaborée dans une perspective de développement durable et vise un ensemble de changements comportementaux pour mieux préserver l'environnement et préserver la qualité de vie de la population.

La direction générale de la Ville sera responsable de la mise en œuvre de la politique environnementale alors que le service de l'urbanisme et environnement sera responsable de l'évaluation de la progression du plan d'action. Afin de mesurer l'état d'avancement et la réalisation des actions prévues et continuer de bien cerner les défis, un bilan annuel sera présenté au comité consultatif sur l'environnement. Celui-ci formulera des recommandations au conseil municipal afin d'assurer que les actions entreprises par la Ville respectent la mission, les orientations et les objectifs de la politique environnementale.

Penser nature, c'est envisager des changements à tous les niveaux tant collectivement que personnellement. Poursuivons notre engagement et posons des gestes concrets au quotidien. La collaboration de chacun fera le succès de cette politique environnementale dès à présent... et pour longtemps.

REMERCIEMENTS

La Ville remercie chaleureusement les membres du comité consultatif sur l'environnement qui ont développé la politique environnementale :

Comité sur la Politique environnementale

Mme Danielle Page, citoyenne membre du CCE

M. Donald McMahon, citoyen membre du CCE

Mme Manon Desloges, inspectrice en environnement

Comité consultatif sur l'environnement

M. Maxime Brochu, citoyen membre du CCE

M. Simon Provencher, directeur de l'urbanisme et de l'environnement

M. Stéphane Longtin, conseiller municipal